

Le pass Sport reconduit pour la saison 2025-2026

Le pass Sport est une aide 70 euros pour financer le coût de l'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport.

Le pass Sport revient et évolue en 2025 en proposant une déduction immédiate de 70 euros sur le coût de l'inscription prise entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025 dans un club, une association sportive ou une salle de sport.

Pour la saison 2025/2026, le dispositif sera ouvert aux jeunes souhaitant s'inscrire à notre association CHARTRES VERTICAL :

- **De 14 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS** (Allocation de Rentrée Scolaire)
- **En situation de handicap :**
 - **De 6 à 19 ans** bénéficiaires de l'**AEEH** (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
 - **De 16 à 30 ans** bénéficiaires de l'**AAH** (Allocation aux Adultes Handicapés)
- **De moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse** attribuée avant le 15 octobre 2025 :
 - **Bourse CROUS** (y compris l'aide annuelle)
 - **Bourse régionale** pour une formation sanitaire ou sociale

Pour plus d'informations : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

